

Des familles nombreuses de plus en plus nombreuses

FAMILLE 8 % des femmes en Belgique ont accouché en 2017 de leur 4^e, 5^e ou 6^e enfant

► La Belgique se situe dans le top des pays européens des familles nombreuses.

► Une situation qui s'explique par des politiques familiales en leur faveur, mais aussi par l'évolution des familles.

J'ai toujours voulu une famille nombreuse. Je rêvais d'une grande tablée et de plein de monde à la maison. Des enfants rapprochés, c'était aussi pour ne pas être dans les couches pendant 120 ans. Et puis, je pensais que ça resserrerait les liens entre eux », retrace Muriel. Ses quatre fils sont nés entre 2002 et 2008. Une naissance tous les deux ans.

« Dans la rue, les gens me demandaient s'ils étaient tous à moi. Il y a même quelqu'un qui a voulu savoir s'ils étaient du même père, se souvient l'institutrice de 48 ans. Le pire, c'est quand je disais que c'étaient quatre garçons, on me gratifiait d'un "quel courage!", comme si

j'étais maso. Aujourd'hui, je réalise à quel point c'était intense quand ils étaient petits. Je ne pourrais pas le refaire. »

Elles sont pourtant 8 % en Belgique à avoir accouché en 2017 de leur quatrième, cinquième, voire sixième enfant. Mais pas toujours du même père. Selon les derniers chiffres d'Eurostat, notre pays se situe en effet dans le haut du classement européen des familles nombreuses, juste derrière la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Slovaquie.

Une situation qui s'explique, d'une part, par les avantages dont bénéficient les familles nombreuses belges : l'augmentation de la quotité exemptée d'impôts selon le nombre d'enfants, la carte famille nombreuse offrant d'importantes réductions en matière de transports en commun notamment, ou encore l'existence du Fonds du logement wallon pour les familles nombreuses. D'autre part, « même si le calcul des allocations familiales selon le rang a été supprimé avec la sixième réforme de l'Etat, on a introduit un bonus aux familles nombreuses à plus faible revenu, et dont le montant aug-

mente en fonction du nombre d'enfants », note Laura Merla, sociologue de la famille (UCLouvain).

Outre la nécessité de soutenir financièrement les familles ayant plusieurs enfants à charge pour lutter contre la pauvreté infantile, ces « incitants » financiers à la famille nombreuse sont aussi un moyen de contrer le trop faible taux de natalité qui, actuellement, ne permet pas le remplacement de la population vieillissante. Face à ce discours espérant voir augmenter la future force de travail, un

autre débat, plus récent, a fait son apparition : « On entend aujourd'hui un discours inverse, prônant la réduction de la natalité pour réduire l'empreinte écologique de l'humain », observe Laura Merla.

Des familles en mutation

Outre les avantages financiers dont disposent les familles nombreuses, un autre élément permettrait d'expliquer, selon la sociologue, leur foisonnement : le taux de divorces en Belgique, « l'un des plus élevés d'Europe ». La famille recomposée est l'un

des nouveaux visages des familles format « extra large » ; légalement, si trois enfants (ou plus) vivent sous le même toit, ils constituent une famille nombreuse. En matière d'organisation intrafamiliale aussi, cette donnée suscite son lot d'adaptations. Il y a deux ans, Muriel et son compagnon se sont séparés ; elle est restée dans la grande maison achetée peu après la naissance de leur petit dernier, dont le dernier étage est désormais mis en location. Il a fallu repenser l'organisation globale.

« Il faut toujours tout prévoir et tout anticiper. Or, je ne suis pas la reine de l'organisation, reconnaît la mère de famille. Du coup, le plus grand a voulu cuisiner de temps en temps. C'est aussi lui qui fait les lessives, parce qu'il trouvait que je ne les faisais pas assez régulièrement. Les deux aînés repassent leurs chemises. Tous se préparent leur pique-nique et il y a une tournante pour vider le lave-vaisselle. » Un partage des tâches qui allège la charge mentale de Muriel. ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN
CLARA VAN REETH

L'experte « La crise économique se fait sentir »

Pour Ester Rizzi, professeure de démographie à l'UCLouvain, la baisse de la fécondité s'explique notamment par la crise économique.

D'après les chiffres d'Eurostat, les femmes qui ont donné naissance à leur premier enfant dans l'Union européenne en 2017 étaient âgées de 29,1 ans en moyenne, contre 28,7 ans en 2013. Qu'est-ce qui explique qu'on fasse des enfants de plus en plus tard ?

Plusieurs facteurs entrent en ligne de cause : il y a d'une part l'émancipation des femmes, qui font de plus longues études et cherchent à se réaliser professionnellement avant de faire des enfants. Il faut aussi prendre en compte la fragilisation des unions aujourd'hui : en général, le premier enfant survient

quand la relation est jugée stable et les naissances se feront ensuite de façon plus rapprochée. Il y a enfin l'effet de la

crise qui s'est particulièrement fait sentir entre 2008 et 2013. On observe d'ailleurs depuis 2013 une légère reprise de la fécondité.

Ces maternités tardives ont-elles un impact sur le nombre d'enfants par femme ?

On remarque en effet que l'indice de fécondité se tasse légèrement, passant de 1,6 en 2016 à 1,59 en 2017. Soit en deçà du seuil du taux de renouvellement de la population qui est de 2,1 par femme... De manière

générale, on constate que les premières naissances continuent à diminuer dans tous les pays, ce qui montre que la situation économique des jeunes n'est pas

résolue.

La part des familles nombreuses tourne autour des 10 % dans plusieurs pays, dont la Belgique : 8 % des bébés nés en 2017 correspondent au quatrième enfant, voire cinquième, sixième ou plus.

Comment expliquer que notre pays soit en haut du classement ?

Comme en France ou en Finlande, les politiques familiales belges favorisent le fait d'avoir des enfants, avec des crèches qui permettent la conciliation travail et famille. Il faut aussi noter la présence de migrants, dont le taux de fécondité est plus élevé. Et enfin, la part de remariages et de familles recomposées.

Quelle est la ventilation entre les Régions en Belgique ?

Le nombre d'enfants par femme a longtemps été plus élevé en Wallonie qu'en

Flandre, mais la tendance s'inverse depuis quelques années. La meilleure forme de l'économie flamande couplée à la régionalisation récente de la politique familiale, plus avantageuse au nord, explique ce sursaut de natalité. A Bruxelles, le taux de natalité est soutenu par la présence de migrants. ■

Propos recueillis par
A.-S. L.

CRÉANCES ALIMENTAIRES

Victoire pour les familles monoparentales

Ce mardi, la commission finances de la Chambre a adopté une proposition de loi relevant le plafond du service des créances alimentaires (SECAL) de 1.800 euros à 2.200 euros net par mois. Ce service public permet aux parents séparés d'obtenir des avances sur les pensions alimentaires impayées et de récupérer ces impayés auprès des ex-conjoints. Pour y avoir accès, les personnes lésées ne pouvaient dépasser un plafond de revenus de 1.800 euros net par mois. Plusieurs propositions de loi étaient sur la table. Le PS souhaitait supprimer le plafond. Le CDH avait proposé de le relever à 2.500 euros. Pour rallier des parlementaires flamands, un compromis a été trouvé pour relever le plafond à 2.200 euros. « Une première avancée qui va permettre d'élargir le nombre de bénéficiaires », se réjouit Ahmed Laaouej (PS). Pour Hafida Bachir, secrétaire politique de Vie Féminine, qui demande la suppression du plafond, c'est une première victoire : « Parmi les femmes qui se sont mobilisées, certaines dépassaient le plafond de 20 ou 30 euros. Une victoire, mais comme toujours pour les femmes, elle s'obtient à petite dose. » Et de rappeler que recevoir une pension alimentaire est un droit, et que le SECAL est un « service de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales ». Selon le Baromètre des parents de la Ligue des familles, les créances alimentaires sont payées de façon irrégulière ou non payées dans 40 % des cas.

E.BL.